



Règlement intérieur

DU CLUB D'INITIATION A L'ESCALADE DE LETRA (CIEL)

I Composition du club

❖ Le Bureau

- Le bureau est constitué d'un président + vice
d'une secrétaire + vice
d'une trésorière + vice.
- Les membres du bureau sont bénévoles.
- Tout adhérent peut présenter sa candidature.

❖ Les adhérents

- Le fait de remplir les conditions d'inscription donne le titre d'adhérent et s'engage à respecter le règlement.
- L'adhérent peut participer à toutes les activités du club.
- L'adhésion est considérée comme acquise lorsque le dossier d'inscription est complet.
- Le dossier d'inscription est composé de :
 - Bulletin d'inscription
 - Certificat médical
 - Autorisation de prise de vue
 - Licence FFME
 - Cotisation

II Assemblée Générale

- L'assemblée générale sera tenue au moins une fois par an.
- Les adhérents sont convoqués par courrier et information sur le site internet.
- Les votes ont lieu à main levée à la majorité des présents.
- Un adhérent ne pouvant assister à l'assemblée générale pourra donner son pouvoir en désignant un représentant.

III Inscription – Cotisation

- Les inscriptions se font par courrier pour les anciens adhérents et au forum des associations pour les nouveaux.
- L'inscription est valable pour une saison, du forum des associations jusqu'à fin juin. Toutefois, toute personne n'ayant pas rempli les conditions d'inscription se verra interdite l'accès au mur.
- Le montant de la cotisation est défini par les membres du bureau et approuvée en assemblée Générale.
- La cotisation versée est définitivement acquise dans son intégralité, même en cas de démission et d'annulation d'inscription d'un membre en cours d'année.

IV Activité escalade

Les horaires des cours affichés à la salle sont à respecter rigoureusement et comprennent un échauffement obligatoire.

❖ Au mur de la halle des sports de Létra :

- L'accès au mur est réservé aux membres du club.
- Le règlement intérieur de la halle des sports doit être respecté.
- Le respect des règles de sécurité données par l'encadrant est obligatoire ainsi que le matériel mis à disposition des adhérents.
- L'encordement avec nœud de huit est obligatoire.
- L'escalade sans encordement (solo) est interdite.
- L'utilisation des vestiaires est obligatoire, vos affaires personnelles sont sous votre entière responsabilité.
- Le petit mur est strictement interdit aux enfants non adhérents au club.
- Les parents doivent impérativement s'assurer qu'il y a bien un encadrant dans la salle avant de laisser son enfant.
- Après chaque cours, les parents doivent récupérer leurs enfants dans la salle.

❖ Sorties :

- Si le nombre de 4 participants n'est pas atteint et en fonction des conditions météorologiques la sortie se verra annulée.
- Un nombre maximum de participant peut-être fixé en fonction du nombre d'accompagnateurs ou d'encadrants.
- Les frais de transport de l'organisateur de la sortie peuvent être remboursés.

V Exclusion / Démission

- Le non-respect du règlement intérieur pourra entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion.
- Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation.

VI Modification du règlement intérieur

- Le présent règlement intérieur pourra être modifié par les membres du bureau lors d'une assemblée ordinaire ou extraordinaire à la majorité des membres du bureau.

Date 30 juin 2015

Le bureau

Le règlement en compétition est disponible sur notre site internet

www.escalade-letra.com

Merci à tous de votre compréhension et de votre collaboration